

L'Info-municipale

Schéma d'aménagement
et de développement :
Où en sommes-nous?

Page 8

Depuis 2021, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine travaille à la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD), dont la dernière version a été adoptée en 2010. Lire plus en page 8.



Page 4



Pages 10-11

Décisions
du conseil

■ Page 3

Sécurité
incendie

■ Page 6

Loisirs et
culture

■ Page 10

Avis
publics

■ Page 14

Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine Toujours au courant!

Le système d'alerte du *Portail citoyen* permet de vous aviser par courriel, messagerie texte ou appel automatisé dès qu'un avis est émis. Reports de collectes, fermetures des établissements municipaux, bris d'aqueduc, situation d'urgence... C'est la meilleure façon d'être informé rapidement!

Si vous étiez abonné à bciti+, notez que si vous souhaitez continuer de recevoir des avis, il est très important de vous créer un compte dans le nouveau portail.

Comment s'inscrire?

- Rendez-vous au www.muniles.ca et cliquez sur « Avis et notifications » dans les services en ligne.
- Dans le coin droit de votre écran, cliquez sur « S'inscrire », et une page de connexion s'ouvrira.
- Cliquez à nouveau sur « S'inscrire » et entrez les informations demandées.
- Attention!** Si vous avez déjà un compte sur la plateforme *Voilà* (activités de loisir, compte de taxes ou demande de permis en ligne), vous pouvez utiliser les mêmes accès pour vous connecter au *Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine*.
- Entrez toutes les informations qui vous sont demandées. Si vous voulez recevoir des messages textes ou des appels automatisés, vous devez obligatoirement indiquer votre numéro de téléphone. Cochez la case au bas de la page et cliquez sur « M'inscrire ». **Attention!** Si vous possédez plusieurs propriétés, entrez l'adresse de la propriété pour laquelle vous souhaitez recevoir des avis.
- Vous recevrez ensuite un courriel d'activation de votre compte. Allez dans votre boîte courriel, ouvrez le message et cliquez sur « Activer mon compte ».
- Entrez les informations de connexion que vous avez saisies à l'étape 3. Cliquez ensuite sur « Je veux m'abonner » dans l'encadré bleu qui s'affiche pour choisir les catégories d'alertes que vous souhaitez recevoir et la manière par laquelle vous souhaitez être joint.
- Si vous souhaitez recevoir des appels automatisés et des messages textes, vous devrez valider les numéros que vous avez indiqués. Cliquez simplement sur « Lancer la validation » dans l'encadré bleu qui s'affiche, et entrez le code que vous recevrez par message texte et par appel automatisé.

C'est simple et efficace!

Si vous rencontrez des difficultés avec votre inscription, téléphonez au 418 986-3100, et il nous fera plaisir de vous aider.

Utilisez les services en ligne!



Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

www.muniles.ca

418 986-3100

communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi : Fermé

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

COORDINATION, RÉVISION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 7 000 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)



POUR UNE URGENCIE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

Décisions du conseil

Séances du 8 juillet 2025

COMMUNAUTÉ MARITIME

Intention de la Communauté maritime d'établir des sous-catégories au rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028

Le projet de loi 39, s'intitulant Loi modifiant la loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, donne de l'autonomie et de nouveaux pouvoirs aux municipalités en matière de fiscalité, dont celui d'ajouter des sous-catégories de taxation. Le conseil exprime donc son intention d'ajouter des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels et résidentiels à son rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028.

Adoption du rapport annuel d'activités au 31 mars 2025 – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Le 31 mars 2020, La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Elle s'est engagée à déposer, chaque année après du MAMH, un rapport d'activité sur l'utilisation du Fonds. Le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité (volet 2) des Îles-de-la-Madeleine couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 et le transmet au MAMH.

Adoption du rapport d'intervention 2024-2025 – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé une entente dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), conjointement avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. La réalisation d'activités prévues à ce programme est rattachée à l'octroi d'une aide financière. Toutefois, le conseil doit soumettre un rapport d'activités pour l'année 2024-2025, qui doit être adopté par résolution. Le conseil consent donc que le rapport d'intervention 2024-2025 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, conformément aux modalités prévues à l'entente sur l'aménagement durable des forêts.

Réglementation municipale

Le conseil approuve le Règlement d'emprunt n° 2025-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 5 084 400 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers du projet de redéveloppement des centrales hydroélectriques la Mitis-1 et la Mitis-2.

MUNICIPALITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 18 juin 2025

Le conseil approuve 2 demandes de dérogation mineure et en refuse 1, et accepte 1 demande d'approbation de travaux relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Octroi d'un contrat de gré à gré – Fédération québécoise des municipalités – Services professionnels en ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques – Plan d'infrastructures – Écoquartier de Cap-aux-Meules

Puisque le développement de l'écoquartier de Cap-aux-Meules doit répondre aux enjeux de l'habitation, de la revitalisation et de la transition énergétique, une révision des infrastructures civiles est nécessaire. La Direction de l'ingénierie et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a les ressources et l'expertise pour accompagner la Municipalité des Îles dans ce projet, et a présenté une offre de service qui reflète les besoins de l'organisation. Le conseil autorise donc l'octroi d'un contrat de gré à gré à la FMQ pour un mandat de services professionnels en ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques, au montant de 248 000 \$. Cette dépense sera financée via l'entente de subvention entre la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour la décontamination et la valorisation de terrains stratégiquement situés dans l'écoquartier de Cap-aux-Meules.

Rapport et dépôt de soumissions – Octroi de contrat – Appel d'offres n° 529 – Services professionnels en génie côtier – Appréciation des risques – Projet au parc de Gros-Cap

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 27 mars dernier, une convention de subvention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant un projet pour l'élaboration d'un plan d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières du Parc de Gros-Cap, incluant l'implantation d'un ouvrage transitoire de protection et la possible relocalisation des activités de la Corporation du Parc de Gros-Cap sur un nouveau terrain. Comme cette convention exige la production d'une étude d'analyse de risques en climat futur pour le nouveau terrain visé, un appel à proposition a été lancé. Le conseil octroie le mandat à l'entreprise WSP Canada Inc., dont la proposition a été recommandée par le comité d'évaluation des offres, au montant de 61 456 \$, plus taxes applicables. Cette dépense sera financée à même la gestion du projet d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières du Parc de Gros-Cap, lequel est subventionné par le MAMH, la partie non subventionnée étant assumée par la Corporation du Parc de Gros-Cap.

Réglementation municipale

Le conseil dépose le projet de règlement n° 2025-10 modifiant le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offertes par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025.



Eau potable Tout le monde doit faire sa part!

Au cours des dernières semaines, nous avons constaté une consommation d'eau potable très élevée sur l'archipel.

Saviez-vous qu'aux îles, chaque personne consomme entre 350 et 400 litres d'eau potable par jour?

C'est plus que la moyenne québécoise, qui est de 253 litres par jour.

La gestion de l'eau potable est une responsabilité partagée. Tout le monde doit faire sa part pour qu'on arrive ensemble à réduire le gaspillage de cette ressource essentielle :

La population est invitée à participer à l'effort collectif pour préserver l'eau.

Les visiteurs sont invités à adopter des gestes simples pour économiser l'eau, même en vacances.

Les commerces et industries sont invités à adopter des pratiques d'économie d'eau dans le cadre de leurs activités.

La collaboration de tous fait une différence

Il y a des petits gestes du quotidien qui peuvent faire une grande différence pour réduire votre consommation personnelle d'eau.



Favorisez une douche de 5 minutes plutôt qu'un bain.



Fermez le robinet pendant que vous vous brossez les dents ou que vous vous rasez.



Tirez la chasse d'eau seulement lorsque nécessaire.



Installez une pomme de douche à faible débit certifiée WaterSense.



Faites la vaisselle en utilisant un bac pour laver et un autre pour rincer, plutôt que de laisser couler l'eau.



Remplissez complètement le lave-vaisselle avant de le faire fonctionner.



Réglez le niveau d'eau de la laveuse en fonction de la quantité de vêtements.



Placez un pichet d'eau au réfrigérateur au lieu de laisser couler l'eau en attendant qu'elle soit froide.



Gardez le gazon long (6 cm) pour qu'il retienne l'humidité et que vous n'ayez pas besoin de l'arroser pour qu'il soit vert.



Réutilisez l'eau de cuisson des légumes et des pâtes, de l'aquarium ou du déshumidificateur pour arroser les plantes.



Lavez votre voiture avec un sceau plutôt qu'avec un boyau d'arrosage.



Privilégiez le balai au lieu du boyau d'arrosage pour nettoyer votre entrée.



Munissez-vous d'un baril récupérateur d'eau de pluie pour arroser votre jardin.



Nouvelles affiches de tri sur les sites municipaux

Dans le but d'actualiser les affichages de tri sur les sites et les parcs municipaux et pour vous aider dans la gestion des matières résiduelles, de nouvelles affiches de tri font leur apparition cet été.

Ces affiches regroupent les principales matières résiduelles susceptibles d'être générées lors de vos sorties sur les sites municipaux.

Sachez que chaque geste encourageant le bon tri fait une énorme différence pour protéger notre environnement, le bon déroulement de nos opérations et la réduction des dépenses publiques.

Ces mêmes affiches sont également disponibles gratuitement à la mairie en format autocollant ou plastifié pour les commerces qui souhaiteraient en apposer sur leurs bacs de tri.

Pour des demandes d'affiches ou toute question concernant la gestion de matières résiduelles, contactez-nous à tri@muniles.ca.

Ensemble, profitons de l'été 2025 tout en continuant de gérer nos matières résiduelles responsablement et n'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas!



Toilettes de L'Île-d'Entrée Déplacement et mises aux normes

Les toilettes publiques du quai de L'Île-d'Entrée, fermées depuis plusieurs années, seront retirées à la demande de Pêches et Océans Canada. Comme un besoin d'installations sanitaires demeure près du port, elles seront relocalisées cet automne au 52, chemin la Gravel Point, sur terrain appartenant à la Municipalité.



Parallèlement, un nouveau système de traitement des eaux usées doit être construit sur le site retenu. Les travaux ne pourront toutefois débuter qu'après la saison estivale. L'inauguration des nouvelles installations est donc prévue pour le printemps 2026.

Entre-temps, veuillez noter que des toilettes publiques sont accessibles cet été aux visiteurs. Elles sont situées dans le bâtiment abritant le musée du CAMI, au 213, chemin School.

Passez le mot!

Le gazon dans les bacs à compost

Si vous jetez du gazon dans votre bac à compost après la tonte de votre pelouse, il est possible que votre bac n'ait pas été vidé au passage du camion de collecte.

Pourquoi?

Il arrive souvent que, lorsqu'une trop grande quantité de gazon est jetée ou que celui-ci est humide, le bac à compost ne se vide pas au passage du camion de collecte, parce que le gazon reste coincé. Sachez que, dans une telle situation, le camion ne reviendra pas vider votre bac, et que vous devrez enlever l'amas de gazon qui s'y trouve si vous voulez qu'il soit vidé lors de la prochaine collecte.

Si vous décidez de mettre votre gazon coupé dans le bac à compost, mettez-le préalablement dans un sac de papier pour réduire le risque qu'il reste coincé.

Prévention incendie

Barbecue et propane

La cuisson au barbecue se fait maintenant à l'année pour bien des citoyens. Toutefois, ce mode de cuisson comporte des risques de brûlure et d'incendie : il est donc important d'avoir des équipements en bon état de marche.

Que faire avant la première utilisation de la saison?

Si vous utilisez votre barbecue en toute saison, inspectez-le au moins une fois par année. Sinon, il est recommandé de le faire au début de la saison estivale.

Il est important de bien vérifier les raccords et la tuyauterie du barbecue.

- Assurez-vous que les brûleurs du barbecue sont fermés.
- Branchez la bouteille de gaz propane.
- Ouvrez la valve de la bouteille de gaz propane.
- Aspergez les raccords et la tuyauterie à l'aide d'une solution d'eau et de savon. Si des bulles apparaissent, c'est qu'il y a une fuite.
- Fermez la valve de la bouteille de gaz propane, vidangez la tuyauterie et réparez ou remplacez la pièce défectueuse.

Comment démarrer mon barbecue en toute sécurité?

- Assurez-vous que le couvercle de votre barbecue est ouvert.
- Ouvrez la valve de la bouteille de gaz propane et, par la suite, les brûleurs du barbecue.
- Allumez le barbecue à l'aide de l'allume-barbecue situé directement sur le l'appareil ou à l'aide d'un allume-barbecue portatif.
- Si vous utilisez l'allume-barbecue portatif, insérez-le dans l'orifice conçu à cette fin qui est situé sur le côté, dans la partie basse de votre barbecue.

Comment fermer mon barbecue?

- Fermez la valve de votre bouteille de gaz propane.
- Lorsque les brûleurs s'éteignent, fermez-les. De cette manière, vous vous assurez qu'il n'y a plus de gaz dans la tuyauterie.

Où entreposer une bouteille de gaz propane?

La prudence est de mise! Sur votre patio, assurez-vous que la bouteille est placée à plus de 1 m (3 pi) de toute ouverture et à plus de 3 m (10 pi) d'une source d'allumage et d'une prise d'air d'un appareil.

L'entreposage doit se faire à l'extérieur. Des étagères grillagées peuvent être utilisées. Rappelez-vous qu'il est interdit d'entreposer des bouteilles de gaz propane à l'intérieur. La présence d'une bonbonne à l'intérieur d'un espace fermé, tel que dans une maison, un garage ou une remise, constitue un risque d'incendie et d'explosion. Les risques demeurent les mêmes en présence d'une bouteille vide.

Jusqu'à trois bouteilles non réutilisables, telles que les bouteilles de 1 à 2 livres utilisées pour les appareils de camping, sont autorisées à l'intérieur.



Capsule changements climatiques

Pour mieux comprendre et agir

Les glissements de terrain

La Municipalité a récemment réalisé un recensement des zones à risque de mouvements de terrain à partir du cadre normatif du ministère de la Sécurité publique. Cet exercice a permis d'identifier un nombre important de secteurs vulnérables aux glissements de terrain, ce qui a grandement sensibilisé les équipes municipales.



Qu'est-ce qu'un glissement de terrain?

Un glissement de terrain se produit lorsqu'une masse de sol, de roche, ou de débris se déplace vers le bas d'une pente, généralement sous l'effet de la gravité. Cela arrive parce que la capacité de résistance du sol a diminué. Ce phénomène peut être causé par différents facteurs : surcharge en eau, pente trop raide ou perte de cohésion des matériaux.

Pourquoi ici?

Aux Îles, le sol est en grande partie composé de sédiments meubles, c'est-à-dire des dépôts peu solides transportés par l'eau et le vent. Ces couches superficielles peuvent se saturer rapidement et ainsi devenir instables, surtout si la pente est forte, sans végétation ou mal drainée.

Un risque d'augmentation

La plupart des mouvements de terrain observés sur l'archipel surviennent au printemps et à l'automne. Avec les changements climatiques, les précipitations tendent à être plus intenses et rapprochées, augmentant les infiltrations d'eau dans les sols et favorisant leur instabilité.

Quels sont les signes à surveiller?

- Fissures au sol ou sur les fondations
- Affaissement ou soulèvement du terrain
- Inclinaison d'arbres ou de clôtures
- Ruissellement anormal après une pluie



Que faire si on observe ces signes?

1. Ne pas intervenir seul
2. Éviter de modifier ou de remblayer le terrain
3. Contacter la Municipalité



Programme Éconologis Période de préinscription en cours

Le programme Éconologis offre de l'aide aux ménages à revenu modeste pour améliorer le confort et l'efficacité énergétique de leur domicile pendant l'hiver.

Le programme est offert chaque année d'octobre à mars. Si vous êtes admissible, vous pourriez bénéficier gratuitement de :

- conseils personnalisés pour réduire votre consommation d'énergie;
- travaux légers pour améliorer le confort de votre habitation;
- l'installation de thermostats électroniques

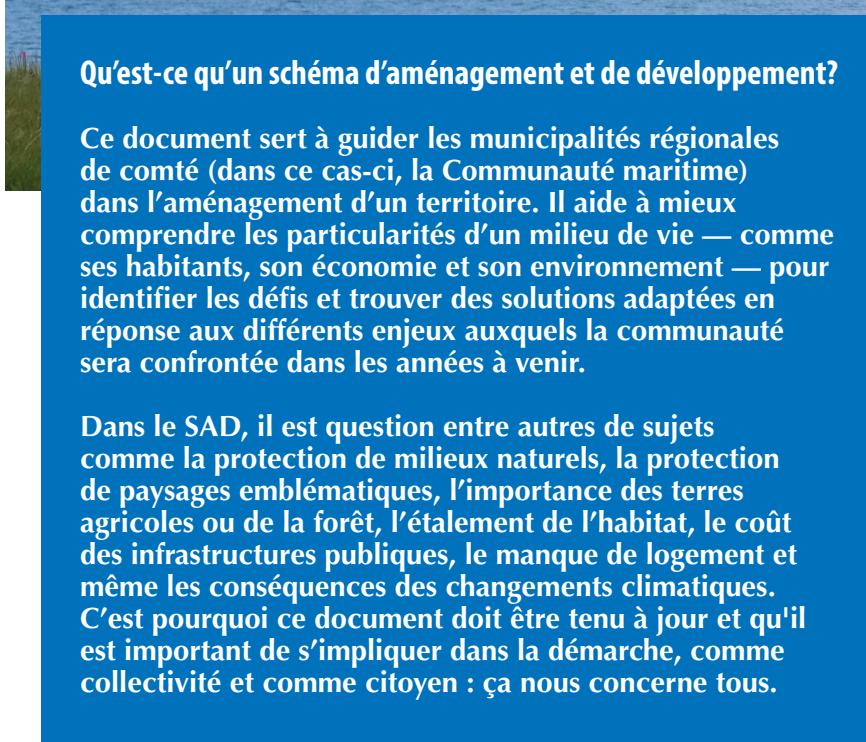
Une équipe viendra aux Îles à l'automne pour donner des conseils pratiques, réaliser de légers travaux et prévoir les travaux plus importants avec des spécialistes. Vous pouvez vous préinscrire dès maintenant, par téléphone au 1 866 266-0008 ou en ligne, au <https://expertbatiment.ca/efficacite/econo-logis/inscription/>. Vous serez contacté par la suite pour confirmer votre ajout à la liste d'attente pour l'automne.



Révision du schéma d'aménagement et de développement

Où en sommes-nous?

Depuis 2021, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine travaille à la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD), dont la dernière version a été adoptée en 2010. Depuis, force est de constater que le portrait du territoire et les enjeux auxquels il est confronté ont beaucoup évolué – qu'on parle, entre autres, d'effervescence économique, de nouvelles constructions ou de la popularité grandissante du milieu après des visiteurs. Une mise à jour est alors devenue nécessaire pour que le document reflète mieux la réalité actuelle. Notons également que le processus de révision du SAD est une obligation légale selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).



Qu'est-ce qu'un schéma d'aménagement et de développement?

Ce document sert à guider les municipalités régionales de comté (dans ce cas-ci, la Communauté maritime) dans l'aménagement d'un territoire. Il aide à mieux comprendre les particularités d'un milieu de vie — comme ses habitants, son économie et son environnement — pour identifier les défis et trouver des solutions adaptées en réponse aux différents enjeux auxquels la communauté sera confrontée dans les années à venir.

Dans le SAD, il est question entre autres de sujets comme la protection de milieux naturels, la protection de paysages emblématiques, l'importance des terres agricoles ou de la forêt, l'étalement de l'habitat, le coût des infrastructures publiques, le manque de logement et même les conséquences des changements climatiques. C'est pourquoi ce document doit être tenu à jour et qu'il est important de s'impliquer dans la démarche, comme collectivité et comme citoyen : ça nous concerne tous.

De nouvelles orientations en aménagement du territoire

En décembre dernier, le gouvernement du Québec a annoncé ses nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Les OGAT, se sont les grandes lignes que le gouvernement donne aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) pour guider l'aménagement du territoire. En d'autres mots, ce sont les règles ou les principes qu'elles doivent suivre quand elles planifient les différents usages du territoire. Les OGAT tiennent compte des enjeux auxquels les municipalités devront faire face, et servent à s'assurer que l'aménagement du territoire se fait de façon cohérente partout dans la province.

D'ici décembre 2027, la Communauté maritime doit donc ajuster la démarche de révision de son SAD pour prendre en compte ces nouvelles orientations gouvernementales. Le Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme évalue présentement les tâches à accomplir pour intégrer ces nouveaux objectifs et établir un nouvel échéancier. Précisons que pour soutenir la mise à jour du SAD, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) alloue un montant de 207 918 \$ sur trois ans à la Communauté maritime des îles.



Qu'advient-il du règlement de contrôle intérimaire en zones forestières et agricoles?

Rappelons qu'en 2022, le conseil de la Communauté maritime a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) interdisant temporairement la construction dans les zones agricoles et forestières, afin de limiter la pression sur ces zones non pourvues de services publics en attendant la mise en place de nouveaux outils d'urbanisme venant réglementer les usages possibles dans ces zones. Afin d'assurer la cohérence avec les règles en vigueur et celles à venir, le conseil maintient l'application du RCI pour l'instant, ce qui lui permettra d'approfondir sa réflexion et d'identifier des solutions possibles, tout en évitant que certains enjeux du territoire ne s'amplifient entre-temps.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le Règlement n° CM-2022-11 remplaçant le Règlement contrôle intérimaire n° CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières au www.muniles.ca, sous les onglets *Affaires municipales* et *Règlements d'urbanisme*, dans la section *Contrôle intérimaire*.



Pour suivre l'évolution de la démarche de révision du schéma d'aménagement et de développement, rendez-vous au www.citoyen.muniles.ca, sous l'onglet *Grands projets*.

Informations en rafale

Taxes municipales

La date d'échéance pour le troisième versement des taxes municipales est le **31 juillet 2025**.

Comment payer votre compte de taxes?

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le site Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.



Interdiction circulation des véhicules motorisés sur les plages

La Municipalité vous rappelle que du 1^{er} mai au 15 septembre, la circulation des véhicules motorisés est interdite sur les plages de l'archipel. Sont concernés : les VTT, les camions, les voitures, les motos, et tout autre véhicule disposant d'un moteur.

Notez que 3 plages ont été identifiées pour permettre la circulation annuelle :

- La Plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance
- La Plage de la dune du Nord, du Grand plaquier jusqu'à la gabarre
- La Plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Les contrevenants au règlement pourraient avoir des amendes allant de 300 \$ à 2000 \$ en cas de récidive.



Gardez votre chien en laisse

Saviez-vous que toute personne qui désire promener son chien dans les limites du territoire de la municipalité a l'obligation de le tenir en laisse? Trois exceptions s'appliquent :

- Dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, à la plage de la dune de l'Ouest, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de L'Étang-du-Nord, à la plage du Corfu Island, au sud-ouest du stationnement public et à 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de Havre-aux-Maisons, à la plage de la dune du Sud dans le secteur du chemin de la Cormorandière, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de plage.

Vous pouvez aussi amener votre fidèle compagnon au parc canin, situé à côté du terrain de balle-molle à Fatima, où il pourra se dégourdir les pattes sans laisse, et en toute sécurité!



Prudence aux abords des chantiers

Pendant les travaux prévus au cours de la saison estivale, la Municipalité demande la collaboration de tous les citoyens afin d'être prudents aux abords des chantiers et de respecter les limites de vitesse temporaires qui pourraient être exigées. Ces limites permettent d'assurer non seulement la sécurité des travailleurs, mais aussi celle des automobilistes. Respectez également les tronçons où la circulation pourrait être faite en alternance.

10 Juillet 2025



L'été culturel sur La Grave



Adresses

- Petite Saline : 966, chemin de La Grave
- Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert : 944, chemin de La Grave
- La Grande Shed : 982, chemin de La Grave

Détails au www.muniles.ca/evenements
ou au 418 986-3100, poste 121.

Aucune inscription requise.

Comme chaque été, la Municipalité offre une variété d'activités culturelles gratuites sur le site patrimonial de La Grave. Voici le calendrier de ce programme estival coloré!

Animation en continu avec le Réseau traditions vivantes des Îles-de-la-Madeleine

Les mercredis et les vendredis jusqu'au 13 août (sauf le 1^{er} août), de 13 h à 16 h
 À la Petite Saline

Venez découvrir quelques jeux traditionnels, entendre des histoires et de la musique, chanter et jouer quelques airs de musique avec le Réseau traditions vivantes des îles. Animation par Marlène Vigneau.

Heure du conte sous le ciel bleu

Lundis 28 juillet et 11 août à 10 h 30
 Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert
 À la Grande Shed

Venez écouter les histoires de Shadel Labrie-Lapierre en plein air avec votre famille.

Balade architecturale avec Marie-Hélène Verdier

Les mardis 29 juillet et 5 août à 10 h 30
 Stationnement du Musée de la Mer

La balade animée par l'architecte Marie-Hélène Verdier vous permettra de découvrir les particularités architecturales de La Grave.

Apéro a capella avec Clément Cormier

Jeudi 31 juillet à 10 h 30
 À la Petite Saline

C'est une rencontre entre des mots, une voix et vous. Des chansons magnifiques, un peu de poésie aussi.

Quand les cailloux prennent vie

Lundi 4 août à 10 h 30
 Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert
 À la Grande Shed

Atelier de peinture sur roche pour toute la famille, animé par Shadel Labrie-Lapierre.

Triad, trio trad

Jeudi 7 août à 10 h 30
 À la Grande Shed

Gabrielle Létourneau, François Miousse et Bruno Savary vous offrent un répertoire trad d'ici et d'ailleurs, au son du violon, de la flûte irlandaise, de la guitare, de percussions et de quelques chansons.

Musique au lever du soleil avec Mônica Freire

Mardi 12 août à 6 h
 Derrière le Musée de la Mer

Performance intime au lever du soleil en compagnie de Mônica Freire. Inspirée d'Illhada, son nouvel album, elle propose un voyage musical où son Brésil natal rencontre le Proche-Orient.

Le peuplement des îles : deuxième vague avec Maxime Arseneau

Mardi 12 août à 10 h 30
 Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert
 À la Grande Shed

Conférence sur la deuxième vague de peuplement des îles qui abordera le peuplement des autres coins des îles, de la vie sous le joug du seigneur Isaac Coffin, et du développement des îles au XIX^e siècle.

Chants avec la chorale Les Enfants de Cœur

Jeudi 14 août à 10 h 30
 À la Grande Shed

Prestation musicale offerte par Les Enfants de Cœur, qui unissent leur voix autour d'un répertoire aussi varié en styles musicaux qu'en langues chantées.



Tire-toi une bûche (Théâtre des Petites Âmes)

Samedi 16 août à 10 h et 11 h 30

Au Vieux Treuil

Isabelle Payant et ses amies conteuses racontent des histoires pour enfants, auxquelles ces derniers sont invités à participer.

Création d'une carte postale avec Cyril Doisneau

Lundi 18 août à 10 h 30

À la Grande Shed

Création d'une carte postale en s'inspirant du paysage de La Grave.

Jouer avec les photos d'archives avec Dominique Leroux

Mardi 19 août à 10 h 30

À la Grande Shed

À partir d'images d'archives, de textures, de dentelles, de tapisserie et d'autres matières, venez créer une œuvre unique sur un support de bois. Pour enfants et pour adultes.

Duo musical avec Fred Pauze et Marie-Ève Laure

Jeudi 21 août à 10 h 30

Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert

À la Grande Shed

Duo guitare/voix et contrebasse avec Marie-Ève Laure et Fred Pauze.

Maisons traditionnelles des îles : conférence avec Marie-Hélène Verdier

Mardi 9 septembre à 10 h 30

À la Grande Shed

Apprenez-en plus sur les maisons traditionnelles des îles et leurs différentes caractéristiques.

Ces activités gratuites sont offertes avec le soutien du ministère de la Culture et des Communications.

Activités à venir

Détails au www.muniles.ca/evenements
ou au 418 986-3100, poste 121.

Atelier de cirque interactif

Mardi 26 août à 16 h
À la Place des gens de mer

Petits et grands seront invités à explorer les arts du cirque à travers trois univers complémentaires : la jonglerie, la manipulation d'objets et l'initiation aux disciplines aériennes (sous supervision). L'activité est conçue pour éveiller la curiosité, favoriser la participation active et permettre à chacun de découvrir ses propres habiletés dans une ambiance conviviale et inclusive. Venez vivre un moment ludique et rassembleur!

L'abécédaire de la Bibliothèque Jean-Lapierre

À la succursale centrale et aux points de service de la Bibliothèque Jean-Lapierre
Sur les heures d'ouverture de chaque établissement

Animations

Mercredi 13 août de 13 h 30 à 15 h 30
À la bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

Mercredi 20 août de 13 h 30 à 15h 30
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Les enfants sont invités à participer à l'élaboration de l'abécédaire de la faune et de la flore de la Bibliothèque Jean-Lapierre. Venez remplir une fiche correspondant à la lettre de votre choix tout en découvrant des livres et en laissant aller votre imagination!

*À partir de 7 ans.

On bouge à la Place des gens de mer

Venez bouger et danser à la Place des gens de mer cet été avec Shadel Labrie-Lapierre de la Coopérative École Cindy Mae Danse.

Zumba

Les mardis jusqu'au 26 août à 10 h 30

Une heure de danses et de mouvements sur des musiques rythmées, dédiée à ceux et celles qui souhaitent bouger, peu importe l'âge.

Danse créative en famille

Vendredi 1^{er} août à 10 h 30

Une heure de jeux et de danse animée par de la musique aux diverses ambiances dédiée aux enfants et à leur famille.



CENTRE MULTISPORT DESJARDINS

Heures d'ouverture

Horaire régulier d'été :

- Lundi au jeudi de 8 h à 21 h
- Vendredi de 12 h à 16 h
- Samedi de 8 h à 16 h
- Dimanche de 8 h à 14 h



Horaire spécial pour la semaine du 27 juillet au 2 août :

- Dimanche : fermé
- Lundi, mercredi et vendredi : 7 h à 16 h 30
- Mardi et jeudi : 7 h à 21 h
- Samedi : fermé

Réservations de glace

Les plages horaires pour les réservations de la glace CTMA sont ouvertes pour l'été. Vous pouvez la réserver par téléphone au 418 986-3100, poste 125, ou par courriel à egaudet@muniles.ca. Les disponibilités à partir de septembre seront disponibles au cours du mois d'août : restez à l'affût des plateformes de communication municipales pour ne rien manquer!



Surface multisport

La surface multisport est ouverte pour la saison estivale. Des équipements de pickleball, de badminton, de volleyball, de hockey-boule et de soccer seront à votre disposition. Des séparateurs de terrain ont également récemment été achetés pour assurer la sécurité de tous pendant les matchs de pickleball.

Réservations en ligne

1. Rendez-vous au www.muniles.ca et cliquez sur Activités dans les services en ligne. Connectez-vous à l'aide de votre identifiant et mot de passe.
2. Cliquez sur l'onglet Loisirs en haut au centre de la page.
3. Avant d'effectuer votre réservation, soyez attentif aux directives concernant la surface multisport.
4. Cliquez sur l'onglet Réservations et sur Consulter les disponibilités.
5. Inscrivez « cmsd » dans l'encadré « rechercher par mots-clés », puis cochez la case qui s'affiche « CMSD - Surface multisport ». Cliquez sur Afficher, et vous pourrez par la suite sélectionner le type d'activité, l'heure/la durée et la date souhaitée, et procéder au paiement en ligne.



Bibliothèque Jean-Lapierre Horaire d'été

Succursale centrale

(Maison de la culture)

- Lundi : 15 h 30 à 18 h 30
- Mardi : 9 h 30 à 13 h 30
- Mercredi : 9 h 30 à 16 h 30
- Jeudi : 13 h 30 à 16 h 30
- Vendredi : 13 h 30 à 16 h 30
- Samedi : 10 h à 13 h

Point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

(Centre multifonctionnel)

- Mardi : 13 h à 19 h
- Jeudi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Samedi : 10 h à 13 h

Point de service de Grande-Entrée

(École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur)

- Mardi : 13 h 30 à 16 h 30

*Fermé du 27 juillet au 9 août

Carte interactive

La carte interactive de la Municipalité des Îles vous permet de retrouver l'ensemble des sites municipaux et les services qui y sont offerts :

- Accès aux plages
- Accès aux plans d'eau
- Aires de contemplation
- Sentiers
- Terrains sportifs et aires de jeux

Rendez-vous au www.muniles.ca, et cliquez sur Carte interactive dans le menu en haut de la page.



À la découverte des maisons traditionnelles des Îles Racines et héritage architectural

D'ici le 1^{er} avril 2026, toutes les municipalités régionales de comté (MRC), y compris la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, devront avoir en main un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940. Cet exercice vise à brosser un portrait clair de l'état du patrimoine bâti des îles pour mieux le protéger, le valoriser et le faire rayonner. Pour préparer le terrain, nous vous proposons, en 2025, une chronique mensuelle dédiée aux différents types architecturaux qui façonnent le paysage des îles. Ces chroniques s'appuient sur un travail préliminaire¹ réalisé dans le cadre de cet inventaire.

Introduite aux îles environ entre 1900 et 1920, la **maison à toiture plate** se distingue par sa silhouette épurée, à mi-chemin entre la maison cubique et la maison à versants droits, mais avec une allure encore plus discrète grâce à une toiture à très faible pente, voire complètement plate. L'arrivée de nouveaux matériaux d'étanchéité au début du XX^e siècle rend cette forme possible, sans risque d'infiltration malgré l'accumulation possible d'eau ou de neige. On retrouve plusieurs exemples de ces maisons sur les chemins de L'Étang-du-Nord et du Bassin, où elles contribuent à la diversité architecturale du territoire.

La maison est coiffée d'une toiture à deux versants très peu pentus à peine visible du sol. Dans quelques plus rares cas, la toiture est plate ou légèrement inclinée vers l'arrière. Cette configuration conserve l'esprit des maisons traditionnelles tout en modernisant le gabarit. En plus d'offrir une silhouette délicate, la faible pente de la toiture réduit aussi sa prise au vent, un atout considérable dans un climat marqué par les grands vents marins. Et même si la maison compte deux niveaux complets, sa forme simple et sa toiture au profil bas lui permettent de s'intégrer harmonieusement aux paysages construits.



Son plan est carré ou légèrement rectangulaire, mesurant entre 20' et 26'. La façade principale, généralement située dans le mur pignon, est souvent percée d'une porte et deux fenêtres au rez-de-chaussée et deux ou trois ouvertures à l'étage. Les fenêtres sont en bois, le plus souvent à guillotine, munies d'un système de contre-fenêtres, les châssis doubles, pour affronter le climat des îles. Les portes sont en bois, avec une section vitrée et parfois aussi munies de contre-portes. Tout comme pour la plupart des maisons traditionnelles des îles, le revêtement extérieur est en bardage de cèdre, et les maisons sont souvent agrémentées de planches cornières, à la jonction de deux murs, et de planches de rive, cette planche à la jonction du mur et de la toiture, qui ajoutent une touche sobre et soignée à l'ensemble.

Des volumes secondaires sont parfois ajoutés à l'arrière de la maison ou sur une façade latérale privilégiant un plan en L pour préserver les proportions d'origine. Le résultat : une maison sobre, fonctionnelle et bien adaptée au mode de vie des familles du début du XX^e siècle.

¹Arseneau, Émile. 2024. Guide des typologies et composantes architecturales des îles-de-la-Madeleine. Document interne



Au cours des prochains mois, suivez nos chroniques pour voir comment les maisons ont évolué au fil du temps. Vous possédez ou connaissez une maison à toiture plate ou une maison ancienne? Participez à notre collecte d'informations en vous rendant sur le recensement en ligne et en racontant la petite histoire de votre maison ou de celles de votre canton au www.citoyen.muniles.ca, dans la section *Grands projets*, ou en nous contactant directement au 418 986-3100, poste 118 ou à mhverdier@muniles.ca.



La Municipalité nominée au prix Mise en valeur 2025 du Conseil du patrimoine religieux du Québec

Depuis trois ans, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec les fabriques participantes, organise un circuit du patrimoine religieux dans le cadre des Journées du patrimoine religieux. Durant une fin de semaine thématique, les églises de l'archipel ouvrent leurs portes en formule visite libre. Des activités spéciales, telles que concerts, des ateliers et des conférences, sont proposées afin de mettre en valeur ces lieux et de faire découvrir ou redécouvrir la richesse du patrimoine religieux madelinot. La programmation est soigneusement conçue pour permettre aux participants et participantes d'enchaîner les activités tout au long du circuit, tout en offrant une diversité de formats et de contenus, afin de rejoindre différents publics et de proposer des expériences variées dans ces lieux d'exception.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) récompense chaque année, avec les Prix d'excellence, des réalisations remarquables qui témoignent de l'engagement, de l'innovation et de la passion des Québécois pour leur patrimoine religieux. Cette année, le circuit d'activités organisé dans le cadre des Journées du patrimoine religieux en 2022, en 2023 et en 2024 est en lice pour le Prix du public, qui récompense le projet des catégories Restauration, Réutilisation ou Mise en valeur qui a obtenu le plus grand nombre de votes de la part du public.

Le vote est ouvert à tous : c'est l'occasion vous exprimer et de sélectionner le projet qui vous a le plus marqué! Les votes se termineront le 15 août 2025. Pour voter pour un projet, scannez le code QR ci-contre ou rendez-vous au www.muniles.ca.



 Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

À la séance ordinaire du 12 août 2025, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 Le propriétaire de la résidence sise au 1185, chemin du Bassin, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaite construire un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 20,8 mètres carrés. Selon les informations fournies, ce bâtiment serait implanté dans la cour avant, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur. En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 20,8 mètres carrés implanté dans la cour avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté dans les cours latérales ou la cour arrière.

1.2. L'organisme public propriétaire de l'immeuble sis au 52, chemin Gravel Point, dans le village de L'Île-d'Entrée, souhaite y déménager un bâtiment existant. Selon les informations fournies, le bâtiment serait implanté à moins de 7,5 mètres de la ligne avant, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, l'organisme public demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment situé à 0,5 mètre de la ligne avant, alors que le règlement de zonage exige une distance minimale de 7,5 mètres.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 12 août 2025, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du Chef de section – Urbanisme, Ludovic Laroche, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Laroche, au 418 986-3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 25 juillet 2025

Alexandra Vigneau, greffière



APPEL DE PROPOSITIONS N° AP-534 Services d'agent(e) canin(e)

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine exerce des responsabilités en matière de sécurité publique et de nuisances causées par des animaux. Elle détient, entre autres, des pouvoirs liés à la garde des chiens pour favoriser la protection des personnes.

Elle demande donc des propositions pour les services d'agent(e) canin(e) conformément aux dispositions de Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002).

Les documents relatifs à cet appel de propositions sont accessibles à compter du vendredi 25 juillet 2025, sur le site internet de la Municipalité au <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/autres-liens/appels-doffres-contrats-municipaux/> sous l'onglet « invitation à contracter en cours » ou à la réception de la mairie, sur les heures d'ouverture.

Les propositions remplies à même les formulaires préparés à cet effet et remises dans une enveloppe scellée portant la mention : « Appel de propositions n° AP- 534 – Services d'agent(e) canin(e) » doivent être transmises à l'attention du Service du greffe à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Le Soumissionnaire peut, s'il le souhaite, transmettre plutôt sa soumission par voie électronique en joignant à son courriel tous les documents exigés au Formulaire de soumission le tout, dans un seul fichier de format PDF, à l'adresse suivante : greffe@muniles.ca. À noter que le courriel doit être reçu dans la boîte courriel du service du Greffe au plus tard à l'heure indiquée au paragraphe suivant. Une seule soumission par Soumissionnaire sera acceptée.

Les soumissions seront reçues le ou avant le 25 août 2025 à 11 h (heure de l'Atlantique), et seront ouvertes le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 11 h 05.

Le Soumissionnaire ne peut modifier sa soumission après le délai de clôture.

Le présent appel de propositions ne constitue pas un appel d'offres régi par les dispositions de la Loi sur les cités et villes. En conséquence, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des fournisseurs en cas de rejet de toutes les propositions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 25 juillet 2025.

Alexandra Vigneau, greffière



APPEL DE PROPOSITIONS N° 535 Vente d'un cabanon excédentaire

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine désire recevoir des propositions relativement à la vente d'un cabanon (remise) excédentaire, situé au 130, chemin de Gros-Cap, Cap-aux-Meules, mesurant environ 10 pieds sur 14, construit de bois, avec revêtement extérieur en vinyle, une porte avant et une fenêtre arrière et une toiture de forme mansardée en bardeau d'asphalte. Le bâtiment est dans un état moyen et nécessite un déménagement et des réparations, aux frais de l'acheteur.

Les documents relatifs à cet appel de propositions sont accessibles à compter du mercredi 30 juillet 2025, sur le site internet de la Municipalité au <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/autres-liens/appels-doffres-contrats-municipaux/> sous l'onglet « invitation à contracter en cours » ou à la réception de la mairie, sur les heures d'ouverture.

Les offres d'achat seront reçues jusqu'au mercredi 20 août 2025 à 11 h (heure de l'Atlantique), à l'attention du Service du greffe, à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Les propositions seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 11 h 05.

Tout éventuel acheteur peut demander à voir le cabanon en contactant le contremaître aux bâtiments, au 418-986-3100, poste 258 pour la planification d'une visite.

Le cabanon est vendu « tel quel », le tout tel que vu, et toute vente est finale et sans aucune garantie. La mise minimale pour ce cabanon est de 500 \$. Toute personne ou entreprise qui dépose une offre d'achat reconnaît qu'il doit procéder, à ses frais et avant le 30 septembre 2025, au déplacement du cabanon à partir de son emplacement actuel et obtenir un permis municipal pour son installation ailleurs.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues et ne pourra encourir aucune obligation ni aucun frais envers le ou les soumissionnaires si des articles ci-dessus mentionnés sont retirés de la liste avant la date limite du dépôt des offres.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 25 juillet 2025

Alexandra Vigneau, greffière

Quelques trucs pour un été en toute sécurité

Bouées de sauvetage

La saison estivale bat son plein et la fréquentation des plages augmente. La Municipalité des îles invite la population à porter attention aux recommandations d'utilisation des bouées de sauvetage. Des affiches sont installées à proximité des bouées, et indiquent aux usagers une séquence d'utilisation à observer s'ils sont témoins d'une personne en détresse :



1. Appeler le 911 et demander de l'assistance
2. Garder un contact visuel et encourager la personne
3. En gardant contact avec le sol, lancer la bouée
4. Tirer la personne et attendre les secours en surveillant son état

Chaque année il y a des vols de bouées de sauvetage et des cordes qui y sont attachées. Toutefois, les bouées et les cordes sont dédiées à des actes de sauvetage. Elles doivent donc rester sur leur socle, sauf en cas d'utilisation d'urgence. Pensez aux conséquences que pourrait engendrer votre vol avant d'agir. Les bouées de sauvetage peuvent sauver des vies!

Prudence au bord des falaises

Les falaises rouges sont magnifiques, mais aussi très friables. Gardez une distance minimale de 3 mètres avec le bord : beaucoup de grottes et de fissures profondes pourraient se trouver sous vos pieds, entraînant l'effondrement d'une partie du sol.

Un accident est vite arrivé! Faites bien attention à où vous mettez les pieds, et assurez-vous de vous balader à des endroits qui sont sans danger!

Courants marins

Avec les températures plus chaudes, les activités de baignade feront partie du quotidien de beaucoup de monde. Il faut aussi se rappeler que sous l'effet des vagues et des marées, les courants sont souvent forts et qu'il peut être parfois difficile de rejoindre le rivage, et ce, même pour un nageur expérimenté. Lors des journées de grands vents et de grosses vagues, le sable se déplace, et il n'est pas rare que des trous profonds se forment à seulement quelques mètres du rivage. Dans ces conditions, il est préférable de ne pas se baigner seul et surtout d'éviter de trop s'éloigner de la rive.

